



Retrouvez
le formulaire
en ligne !

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

FICHE D'INSCRIPTION 2026

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom/Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Adresse :

Tel. Fixe Tel. Portable

Adresse mail :

COORDONNÉES DU CONJOINT

Si celui-ci est demandeur de portage de repas, compléter une deuxième fiche d'inscription.

Nom/Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Adresse :

Tel. Fixe Tel. Portable

Adresse mail :

INSCRIPTION AU REPAS

	DEMI-JOURNÉE Déjeuner du midi (cochez la case souhaitée)	JOURNÉE COMPLÈTE Déjeuner du midi + Dîner du soir (cochez la case souhaitée)
Repas sans adaptation		
Repas adapté sans sel ajouté		
Repas adapté sans sucre ajouté		
Repas adapté sans sel et sans sucre ajouté		
Repas adapté mixé		

Date de la première livraison de repas souhaitée : ___ / ___ / _____

Le planning des jours de consommation des repas est fixe. Afin de l'établir, il convient de cocher les jours souhaités ci-dessous :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Le système de réservation des repas étant assez souple, pour tout changement de planning de réception des repas (ajout du jour, annulation, suspension arrêt ou reprise après suspension), il convient de prévenir le service social de la Mairie, **au moins 48 heures avant le jour de consommation, et impérativement avant 10 heures en téléphonant au : 04 89 29 51 65 ou 04 94 01 56 72**



RÉSEAU DE VOISINAGE : PERSONNES À PRÉVENIR

Lors de la livraison des repas, en cas d'absence ou de défaut de réponse de votre part aux sollicitations du livreur, celui-ci informe le service Solidarités de la commune, qui prend alors contact avec les personnes suivantes, afin de connaître la raison de votre défaut de réponse :

Nom de la personne	Qualité (enfant, voisin, etc.)	Coordonnées téléphoniques

Ou avec les organismes qui interviennent régulièrement au domicile :

Nom de la structure	Qualité (infirmier, aide-ménagère, etc.)	Coordonnées téléphoniques

AIDE FINANCIÈRE

La facturation est établie en fin de mois de consommation. Elle vous sera adressée par le Trésor public. Le règlement sera à effectuer directement au Trésor public.

La mesure d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.), mise en place avec le Département, peut vous aider à financer le portage de repas à domicile.

Bénéficiez-vous de cette mesure ?

Oui Non

Fait à la Crau, le ___ / ___ / _____ Signature du bénéficiaire ou de son représentant :

Pour tout contact, le service Solidarité est joignable au 04 89 29 51 65 ou au 04 94 01 56 72

Pièces à joindre à ce dossier :

- Règlement du service de portage de repas à domicile signé
- Photocopie de la pièce d'identité

Le Centre Communal d'Actions Sociales dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le répertoire des personnes âgées ou handicapées bénéficiaires de l'aide sociale légale et facultative. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service et ne peuvent être communiquées. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Centre Communal d'Actions Sociales ou par mail à mairie@villedelacrau.fr

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Mairie de La Crau. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles ou pour toute demande relative à vos droits, veuillez-vous référer à notre politique de confidentialité disponible sur notre site web, ou nous écrire à l'adresse mail suivante : dpo@villedelacrau.fr